
Présidence : Luxembourg

731^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 23 octobre 2013

Ouverture : 10 heures
Clôture : 11 h 50

2. Président : M. R. Lauer

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum, présenté ses condoléances à la Fédération de Russie concernant l'attaque terroriste qui s'est produite le 21 octobre 2013 à Volgograd.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Accords de paix de Dayton : exposé du général de division M. Torres sur les activités du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton : Président, Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton (CIO.GAL/146/13/Rev.1 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/168/13), Serbie (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et du Monténégro) (annexe), Serbie, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Turquie*
- b) *Projets liés aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles au Kirghizistan :*
- *Exposé de S.E. l'Ambassadeur S. Kapinos, Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek, sur le renforcement des capacités de la République du Kirghizistan*

pour la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles ; et

- *Exposé du colonel Z. Suerkulov, Premier Vice-Ministre de la défense de la République du Kirghizistan, sur le projet lié aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles au Kirghizistan*

Président, Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (FSC.FR/2/13 OSCE+), Premier Vice-Ministre de la défense de la République du Kirghizistan (FSC.DEL/165/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/167/13), Biélorussie (FSC.DEL/169/13 OSCE+), Turquie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Représentant du Centre de prévention des conflits

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA DATE DE LA RÉUNION DE 2013 DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 5/13 (FSC.DEC/5/13) sur la date de la Réunion de 2013 des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée le 18 octobre 2013 : Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Turquie)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Fédération de Russie, Président, Turquie, Canada
- b) *Distribution du calendrier de mise en œuvre du Centre de prévention des conflits (FSC.GAL/8/13/Rev.1 Restr.)* : Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 30 octobre 2013 à 10 heures, Neuer Saal



731^e séance plénière

Journal n° 737 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE,
DE LA CROATIE ET DU MONTÉNÉGRO)**

Merci, Monsieur le Président.

En notre qualité de président de la Commission consultative sous-régionale, j'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration conjointe au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie, qui sont les Parties à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en vertu de l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue au Général de division Michele Torres, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV, et à lui adresser tous nos remerciements pour son exposé concret et très instructif. Au cours de sa présentation, il a donné un aperçu complet des principales activités entreprises et communiqué les chiffres et les résultats globaux obtenus par les Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et la situation des principaux points qui devront être exécutés durant la deuxième phase du transfert des responsabilités, conformément au Plan d'action.

L'Accord continue d'être appliqué par les Parties d'une manière responsable et dans un esprit de coopération et de confiance. Il a été souligné à différentes reprises que les mécanismes établis dans le cadre de notre Accord démontrent qu'il s'agit d'un bon modèle pour répondre aux défis régionaux.

Monsieur le Président,

Les Parties ont continué à s'acquitter des obligations qu'elles ont contractées en vertu de l'Accord et à travailler conjointement à la réalisation en temps voulu des aspects du Plan d'action relatif au processus de transfert des responsabilités, en faisant preuve de volonté politique, d'enthousiasme, de détermination et d'un grand professionnalisme, tant au niveau politique que dans le domaine militaire. Nous tenons à rappeler que la première phase du Plan d'action relatif au processus de transfert des responsabilités a été menée à bien en temps utile. Les Parties ont continué leur action dans le même esprit et avec le même sens des responsabilités, et adopté une démarche constructive et active concernant l'accomplissement

des tâches définies dans le cadre de la deuxième phase du Plan d'action concerné. Nous sommes en bonne voie de les exécuter dans les délais fixés.

Le Général de division Torres a souligné dans son rapport que les Parties avaient travaillé sans relâche pour harmoniser les projets d'amendements et la décision juridiquement contraignante, ce qui a déjà permis d'atteindre un degré élevé de compréhension mutuelle. Nous pensons que la réunion de la Commission consultative sous-régionale, qui se tiendra la semaine prochaine à Belgrade, est un pas important dans cette direction.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons également réaffirmer que nous sommes prêts et déterminés à nous acquitter de toutes les obligations contractées en vertu du Processus de transfert des responsabilités dans les délais fixés dans le Plan d'action. En ce sens, nous tenons à exprimer notre gratitude au Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE, qui a exprimé son intention de continuer à donner son appui à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional pendant la période postérieure à 2014.

Nous tenons aussi à remercier les pays du Groupe de contact pour le soutien politique constant qu'ils ont apporté et l'intérêt qu'ils ont exprimé pour suivre la mise en œuvre et le processus de transfert des responsabilités. Nous nous félicitons que tous ces pays soient prêts à soutenir notre action, pendant la période postérieure à 2014 et après l'achèvement du processus de transfert des responsabilités, de la même manière et dans le même format qui a été utilisé depuis le début.

En conclusion, le rapport soumis par le Général de division Torres présente de manière optimale les activités menées et les résultats obtenus par les Parties au cours de la précédente période. À cette occasion, au nom de toutes les Parties, je tiens à le remercier, lui et son équipe, pour leur dévouement et l'excellent travail accompli.

Merci, Monsieur le Président.



731^e séance plénière

Journal n° 737 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 5/13
DATE DE LA RÉUNION DE 2013 DES CHEFS
DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées à la vingt-troisième RAEA,

Rappelant que la réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Décide :

1. De convoquer une réunion des chefs des centres de vérification le 10 décembre 2013 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. De charger le CPC de faire rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-quatrième RAEA.